Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 393
Dossier : 190895

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Puits Couriot-Musée de la Mine - Convention de résidence avec le collectif EINA - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 393
Dossier : 190895

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Puits Couriot-Musée de la Mine - Convention de résidence avec le collectif EINA - Approbation.

□ Rappel et Références :
A travers sa politique culturelle, la Ville de Saint-Etienne entend valoriser l'excellence de ses établissements et faire rayonner ainsi son patrimoine. Le Puits Couriot/parc-Musée de la mine concourt à cette ambition par des expositions temporaires emblématiques.

□ Motivation et Opportunité :
Le puits Couriot/ parc-musée de la mine réalise fin 2019 une exposition temporaire sur les catastrophes minières, thématique qui n'a jamais été abordée au musée.
Cette exposition ambitieuse s'accompagne d'actions de médiation au nombre desquelles une résidence d'artiste de la compagnie stéphanoise collectif EINA !.

□ Contenu :
Le projet de résidence comportera :
- une résidence du collectif au musée du 22 octobre au 25 octobre 2019,
- une publication d'un ouvrage pour l'inauguration de l'exposition le 26 novembre 2019,
- une exposition de planches originales dans le couloir d'exposition de la salle « Six siècles d'aventure minières ». L'exposition sera présentée du 26 novembre 2019 au 31 mai 2020,
-un concert dessiné en février 2020.

Le Puits Couriot/parc-musée de la mine s'engage à verser au collectif EINA !, en contrepartie de ses obligations contractuelle, une somme de 3 200€ TTC**.**

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 3 200 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	3 200 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
- approuver la convention à intervenir avec l'association Le collectif EINA !,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire reste joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 : 2200 € et BP 2020 (sous réserve de vote du budget) : 1000 € chapitre 011 article 6228
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**